

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

UN LIBRARY

MAR 0 1978

2045^e SÉANCE : 31 OCTOBRE 1977

UN/SA COLLECTION

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2045)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La question de l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2045^e SEANCE

Tenue à New York le lundi 31 octobre 1977, à 15 heures.

Président : M. Rikhi JAIPAL (Inde).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2045)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La question de l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420).

La séance est ouverte à 15 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question de l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises par le Conseil à ses séances précédentes, j'invite les représentants de l'Algérie, de l'Arabie Saoudite, du Botswana, du Ghana, de la Guinée, de la Guyane, de la République-Unie du Cameroun, du Sénégal, de la Nigéria, de la République-Unie du Cameroun, du Niger, de la Somalie, du Soudan, du Togo, de la Tunisie et du Viet Nam à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Bedjaoui (Algérie), M. Baroody (Arabie Saoudite), M. Tlou (Botswana), M. Boatén (Ghana), M. Camara (Guinée), M. Jackson (Guyane), M. Molapo (Lesotho), M. Kane (Mauritanie), M. Poisson (Niger), M. Garba (Nigéria), M. Oyono (République-Unie du Cameroun), M. Kamara (Sénégal), M. Hussen (Somalie), M. Medani (Soudan), M. Kodjovi (Togo), M. Mestiri (Tunisie) et M. Dinh Ba Thi (Viet Nam) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Bénin, de la Jamahiriya arabe libyenne et de Maurice une lettre en date du 31 octobre qui se lit comme suit :

"Nous soussignés, membres du Conseil de sécurité, avons l'honneur de demander que, durant ses présentes réunions consacrées à l'examen de "La question de l'Afrique du Sud", le Conseil adresse une invitation, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, à M. Elias L. Ntloedibe du Pan Africanist Congress d'Azanie¹."

3. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le Conseil accède à cette demande, et au moment opportun j'inviterai M. Ntloedibe à faire une déclaration.

Il en est ainsi décidé.

4. **M. YOUNG** (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est avec une grande admiration et avec sympathie que j'ai suivi la façon dont vous avez présidé le Conseil ce mois-ci. Cela a été pour vous une période très difficile, mais au cours de laquelle vous avez montré des qualités de chef exceptionnelles et beaucoup de sensibilité à propos des questions que nous examinons. Bien que nous nous trouvions au dernier jour de votre présidence, je crains qu'il ne nous faille encore recourir au meilleur de vos qualités pour le reste de la journée.

5. Le Conseil de sécurité s'apprête aujourd'hui à prendre une mesure sans précédent. Pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, le Conseil peut imposer des sanctions obligatoires contre un Etat Membre. C'est parce que la décision que nous sommes sur le point de prendre est tellement importante que nous devons tous agir avec prudence à la lumière des actions précédentes du Conseil.

6. Nous savons tous combien l'opinion mondiale est préoccupée par la politique raciale de l'Afrique du Sud. C'est le 1^{er} avril 1960 que le Conseil de sécurité a pris position pour la première fois sur cette question, déplorant le massacre de Sharpeville et demandant à l'Afrique du Sud d'abandonner sa politique d'*apartheid*, déclarant que la politique raciale menée par l'Afrique du Sud, si elle se poursuivait, risquait de mettre en péril la paix et la sécurité internationales [*résolution 134 (1960)*].

¹ Distribuée ultérieurement sous la cote S/12432.

7. Dix-sept années se sont écoulées depuis lors. Durant cette période, notre organisation a demandé à l'Afrique du Sud avec insistance et de façon répétée d'abandonner sa politique d'*apartheid* et de s'unir aux efforts déployés sur le plan international en vue d'assurer le respect universel des droits de l'homme. Le Vice-Président de mon pays a pris la parole à ce sujet à Vienne le 20 mai dernier, soulignant que le progrès vers la pleine participation de tous les citoyens d'Afrique du Sud au processus politique était indispensable pour assurer l'équilibre, la stabilité et la solidité de l'Afrique du Sud.

8. De toute évidence, les mesures de répression annoncées le 19 octobre par les autorités sud-africaines représentent un événement important sur la scène sud-africaine. En vertu de ces mesures, le Gouvernement sud-africain a décidé de ne pas cheminer sur la voie de la participation politique totale de tous ses citoyens, mais au contraire d'empêcher tous les opposants à l'*apartheid* de s'exprimer sur le plan politique en Afrique du Sud, qu'il s'agisse de Blancs ou de Noirs. On doit conclure que le Gouvernement sud-africain ne comprend pas les dangers que fait courir à la paix en Afrique australe une politique qui consiste à priver les Noirs d'Afrique du Sud de tous leurs droits de participer à la vie politique.

9. Dans ce contexte provocateur, mon gouvernement a conclu, à regret mais fermement, que la communauté internationale devait maintenant prendre des mesures pour faire en sorte que l'afflux d'armes en Afrique du Sud n'aggrave pas la tension qui met déjà en danger la paix internationale. Par conséquent, il est prêt à se joindre aux autres membres du Conseil de sécurité, et à appuyer la décision de déclarer un embargo obligatoire sur les armes conformément au Chapitre VII de la Charte.

10. Depuis 1963, les Etats-Unis, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, ont respecté un embargo complet sur les armes. Cependant, cet embargo volontaire, pas plus que l'embargo volontaire de l'ONU, n'a pu arrêter l'afflux d'armes en Afrique du Sud. Afin d'encourager les dirigeants d'Afrique du Sud à choisir une voie nouvelle, le président Carter m'a autorisé maintenant à déclarer que les Etats-Unis sont prêts à s'associer aux autres membres du Conseil pour proposer un embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte, embargo obligatoire demandant à tous les Etats de cesser toutes ventes ou fourniture d'armes, de pièces détachées pour du matériel déjà livré, ainsi que de matériel paramilitaire et de matériel destiné à l'entretien et à la production d'armes et de munitions.

11. En outre, nous avons entrepris un réexamen complet de nos relations avec l'Afrique du Sud dans tous les domaines, y compris celui de la coopération nucléaire. La possibilité que l'Afrique du Sud fasse exploser un engin nucléaire et développe une capacité nucléaire préoccupe vivement mon gouvernement, comme d'ailleurs tous les autres membres de la communauté internationale. Un tel état de choses assènerait un coup sérieux à la sécurité de la situation en Afrique ainsi qu'aux efforts déployés sur le plan mondial en vue d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. Comme mon gouvernement ne prend aucune priorité plus au sérieux que celle-ci, nous avons étudié très

attentivement les mesures qui pourraient être prises sur le plan individuel ou conjointement avec d'autres Etats pour garder le continent africain exempt d'armes nucléaires.

12. Je voudrais partager avec le Conseil quelques pensées sur les moyens pratiques et efficaces de parvenir à ce but. Tout d'abord, ainsi que le président Carter l'a réitéré à la Conférence d'organisation de l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire à Washington le 19 octobre, les Etats-Unis appuient le concept de zones dénucléarisées. Nous croyons fermement que l'Afrique devrait rester exempte d'armes nucléaires. Deuxièmement, nous demandons à l'Afrique du Sud ainsi qu'à tous les autres Etats qui n'ont pas encore signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de la faire rapidement et de placer toutes leurs installations nucléaires dans le cadre d'un système international de garanties. Troisièmement, notre coopération avec toutes les nations en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire est fondée sur la prémisse que la coopération représente un stimulant important pour maintenir les installations nucléaires sous contrôle international. Tel a été le cas naturellement pour tous nos programmes de coopération. Enfin, je suis sûr que les membres du Conseil ont connaissance des assurances que le premier ministre Vorster a données au président Carter en ce qui concerne son programme nucléaire. Nous avons pris ces assurances très au sérieux et réagirions rapidement et vigoureusement de concert avec d'autres s'il apparaissait que l'Afrique du Sud n'a pas l'intention de les respecter.

13. En partie du fait que la politique de mon gouvernement en la matière a souvent été mal comprise en Afrique du Sud, il est essentiel, alors que nous sommes sur le point de prendre des mesures importantes, de bien faire comprendre à l'Afrique du Sud ce que nous lui demandons et ce que nous ne lui demandons pas de faire. Premièrement, nous ne demandons pas — comme certaines personnalités sud-africaines l'affirment — que la société sud-africaine se détruise elle-même. Sans excuser la philosophie qui est à la base de l'Etat sud-africain, nous devons toutefois admirer les réalisations du peuple talentueux d'Afrique du Sud — Noirs et Blancs — en ce qui concerne le développement d'une économie industrielle moderne qui pourrait, si ses dirigeants le désiraient, apporter de grands bénéfices non seulement au peuple d'Afrique du Sud mais également au reste de l'Afrique. Deuxièmement, nous ne proposons pas de formule prédéterminée pour régler les problèmes de l'Afrique du sud. Troisièmement, nous ne demandons pas — et aucun porte-parole africain au Conseil ne le fait — que les Sud-Africains blancs quittent le pays à la construction duquel ils ont participé. Ce que nous contestons, c'est le déni total du droit pour la majorité noire de participer à l'édification de sa destinée, déni qui non seulement est contraire aux obligations de l'Afrique du Sud en vertu de la Charte mais qui est aussi une menace à la paix et à la stabilité.

14. Nous espérons que les Sud-Africains blancs comprendront que le but de mon gouvernement et, je crois, de cette organisation a été et est d'aider l'Afrique du Sud à se lancer sur une nouvelle voie, une voie qui aboutirait à la cessation de la discrimination raciale et à l'établissement d'un ordre économique et social plus juste.

15. Le monde extérieur peut aider, mais la réponse aux problèmes de l'Afrique du Sud doit être trouvée par les Sud-Africains eux-mêmes. Un dialogue doit s'engager entre tous les habitants de l'Afrique du Sud pour parvenir à une société plus juste et plus stable. Dans le cas contraire, nous ne pouvons nous attendre qu'à une aggravation du danger et à une menace continuelle à la sécurité de tous dans la région.

16. Je voudrais souligner que le but de notre politique n'est pas d'exclure l'Afrique du Sud ou de l'isoler du reste du monde. Nous sommes désireux de voir s'instaurer un changement qui permettrait à l'Afrique du Sud de jouer le rôle qui lui revient au sein de la communauté internationale; cependant, par la politique d'oppression raciale de plus en plus grave qu'ils mènent, les dirigeants sud-africains ont réussi à isoler progressivement leur pays du reste du monde. S'il se poursuit, ce processus aboutira à une situation où la coopération entre l'Afrique du Sud et le reste du monde, dans quelque domaine que ce soit, deviendra de plus en plus difficile, voire impossible.

17. Jetant un regard sur les 17 années qui se sont écoulées depuis Sharpeville, nous sommes en droit d'être quelque peu pessimistes. La réaction de l'Afrique du Sud aux appels que lui ont adressés l'Organisation des Nations Unies, des Membres individuels de l'Organisation et certains de ses propres citoyens pour qu'elle change d'attitude a été de renforcer sa politique visant à accroître la tension au lieu de la réduire. Nonobstant la déception profonde qu'il a ressentie à la suite des mesures prises le 19 octobre, mon gouvernement n'a pas perdu tout espoir en ce qui concerne l'Afrique du Sud en raison des voix qui lui parviennent des Sud-Africains eux-mêmes.

18. Je voudrais citer quelques déclarations faites par des fils de l'Afrique du Sud que l'Afrique du Sud elle-même refuse d'écouter. M. Percy Qoboza a dit :

"Je crois encore que nous n'avons pas atteint le point de non-retour. J'espère et je suis convaincu que nous pouvons encore transformer la déception en espoir. Nous pouvons encore éteindre les flammes de la colère et de l'amertume qui font rage à Soweto et dans d'autres parties de l'Afrique du Sud et les remplacer par des sentiments réels de fraternité et de compréhension.

"Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Il n'est pas trop tard pour transformer la force de l'Afrique du Sud en une force de justice et de dignité pour tous. Il n'est pas trop tard pour construire une Afrique du Sud où les hommes de toutes races puissent vivre côte à côte dans le respect et la tolérance réciproques."

Le Dr Beyers Naude, du Christian Institute of Southern Africa, a dit :

"Je suis fermement convaincu que, malgré tous les efforts que pourrait entreprendre le gouvernement à l'heure actuelle ou à l'avenir pour établir des Etats indépendants, le gouvernement par la majorité noire en Afrique du Sud est inévitable dans un Etat fédéré ou dans un Etat unifié. Une opposition continue et volontaire à ce développement, qui a réussi au début en raison

de l'énorme pouvoir politique, militaire et économique que détient la minorité blanche en Afrique du Sud, ne peut qu'échouer en fin de compte, et plus vite la minorité blanche réalisera cela et fera les concessions nécessaires pour partager le pouvoir politique, les richesses économiques et la propriété des terres, plus pacifique sera la période de transition.

"Les deux ou trois prochaines années seront cruciales pour la prise de décisions à cet égard, et je suis convaincu qu'il ne reste plus à l'Afrique du Sud blanche que cinq ou six ans pour mettre de l'ordre dans ses affaires. Si cela se révélait faux et si cette période devait durer 10 ou 12 ans, il est urgent que la minorité blanche prenne les mesures qui s'imposent pour permettre au changement pacifique dont nous avons tant besoin de s'instaurer dans notre pays."

Feu Steve Biko a dit :

"Nous espérons une société juste, égalitaire et non raciale où la couleur, la foi ou la race ne joueront plus aucun rôle. Nous avons décidé délibérément d'agir ouvertement parce que depuis longtemps nous sommes convaincus que grâce à un processus de négociations organisées nous pouvons faire comprendre aux Blancs les plus sourds qu'aucun mensonge ne saurait persister à jamais.

"Ce faisant, nous ne nous fondons pas seulement sur notre force mais aussi sur la conviction que le reste du monde considère l'oppression et l'exploitation flagrante de la majorité noire par une minorité comme un péché qu'une société civilisée ne saurait pardonner."

Ce sont là les voix d'hommes que l'Afrique du Sud a refusé d'entendre : deux ont été interdits et le troisième tué pour avoir osé exposer des idéaux clairvoyants et généreux. Mais Donald Woods — un autre Sud-Africain banni — a prévenu :

"Ils pensent que l'ennemi est dans les paroles, mais l'ennemi est aussi dans les pensées. On ne peut légiférer contre les pensées. On ne peut les détenir, les chasser ou les contraindre, et c'est pourquoi les dirigeants actuels de l'Afrique du Sud ne peuvent survivre. Les pensées de beaucoup sont contre eux, et en fin de compte ils sont eux-mêmes trop peu nombreux."

19. Les idées d'hommes tels que ceux-là l'emporteront, car même si on les fait taire le germe de ces idéaux a été planté par le Créateur dans le cœur de nombreux hommes et femmes. La répression ne peut avoir pour effet que de voir ces idées exprimées, même au prix de la mort.

20. La justice raciale s'établira en Afrique du Sud. Mon gouvernement continuera à tendre une main coopérative à tous les habitants de l'Afrique du Sud dans les efforts qu'ils déploient pour construire une nation juste, libre, sûre et prospère, où tous pourront travailler ensemble dans l'intérêt mutuel. Je demande à la communauté internationale de s'associer à nous, car nous ne pourrions pas faire les progrès escomptés sans espérer en retour une réconciliation.

21. M. RAMPHUL (Maurice) [interprétation de l'anglais] : Je tiens à vous exprimer personnellement, Monsieur

le Président, ma gratitude pour avoir dirigé avec sagesse les délibérations du Conseil de sécurité au cours de ces mois. Les questions qui se posent actuellement au Conseil, et particulièrement les questions concernant l'Afrique du Sud, sont d'une importance capitale pour la paix dans le monde. Nous pouvons vraiment nous estimer heureux d'avoir pu compter sur vos talents diplomatiques, votre énergie et votre endurance en ces moments historiques. Je crois pouvoir dire sans crainte d'être contredit que, quel que soit le dénouement de nos débats, vous aurez laissé votre empreinte sur l'histoire -- ne serait-ce que par le rôle calme et pourtant si positif que vous avez joué ici. Il m'est, bien sûr, d'autant plus agréable de vous rendre ce modeste hommage que les liens entre nos deux pays restent si étroits. L'Inde et Maurice ont toujours été unis par des liens très particuliers, qui se sont renforcés encore depuis l'indépendance de mon pays. Nous nous réjouissons de l'établissement de liens encore plus étroits de fraternité et de coopération à l'avenir.

22. Je voudrais attirer particulièrement l'attention du Conseil en ce moment sur la signification de votre présidence en cette période cruciale. L'Inde, avec sa tradition de révolution non violente, a véritablement inspiré le mouvement de décolonisation dans l'ensemble du monde après la seconde guerre mondiale. C'est l'Inde qui a porté la question de l'*apartheid* devant les Nations Unies lorsque l'Organisation fut créée. Et c'est l'un des plus grands hommes de l'Inde, le mahatma Mohandas Karamchand Gandhi, qui a tant donné de lui-même au début de la lutte contre l'*apartheid* en Afrique du Sud même. Il a apporté dans ce pays la méthode de la lutte non violente qui a eu tant d'importance dans la campagne par laquelle la majorité en Afrique du Sud a commencé à revendiquer ses droits.

23. C'est pour toutes ces raisons qu'il sied que nous parvenions à cette étape importante et décisive de nos délibérations sur la question de l'Afrique du Sud sous la présidence d'un homme d'Etat indien aussi éminent et clairvoyant.

24. Vous savez certainement, Monsieur le Président et cher frère, qu'avant de se rendre à Moscou pour assister à la célébration du sixième anniversaire de la révolution d'octobre, mon jeune premier ministre globe-trotter de 78 ans, sir Seewoosagur Ramgoolam, a atterri à New Delhi -- il y a, en fait, seulement quelques instants -- pour y faire une visite officielle de cinq jours. Je suis certain que cette première visite d'un chef de gouvernement à votre grand pays sous un nouveau gouvernement sera fructueuse pour tous les intéressés.

25. En ce qui concerne la question à l'examen, je me demande s'il me reste encore quelque chose à dire après tout ce que j'ai dit ici depuis 1969. Les membres du Conseil se rappelleront que j'ai fait ici, le 21 mars dernier [1988e séance], une déclaration dans laquelle j'ai analysé la situation économique et militaire en Afrique du Sud. Le 29 mars, j'ai présenté quatre projets de résolution au nom des trois membres africains du Conseil, à savoir le Bénin, la Jamahiriya arabe libyenne et mon propre pays, Maurice. Je ne crois pas devoir ajouter quoi que ce soit à ce qui a été dit, mais je réitère tout ce que j'ai dit devant le Conseil au cours des années.

26. Steve Biko n'est pas mort. Il vit dans l'esprit de chaque Africain digne de ce nom. La vérité et la justice l'emporteront.

27. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je remercie le représentant de Maurice des paroles très généreuses qu'il a eues pour moi et pour mon pays. Je tiens à lui dire que j'éprouve des sentiments aussi chaleureux et amicaux à son égard.

28. Il n'y a plus d'orateurs inscrits. Les auteurs des quatre projets de résolution [S/12309/Rev.1, S/12310/Rev.1, S/12311/Rev.1 et S/12312/Rev.1] ont demandé que ces projets soient mis aux voix.

29. Je donne la parole au représentant du Canada, qui a demandé à faire une déclaration avant le vote.

30. M. BARTON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Dans ma déclaration de vendredi dernier [2043e séance], j'ai souligné que les répercussions des mesures prises par le Conseil de sécurité étaient d'une grande portée et qu'elles devaient être reconnues en tant que telles. J'ai dit en outre que si nous pouvions nous mettre d'accord sur une décision unifiée en faveur, notamment, d'un embargo obligatoire sur les armes en vertu du Chapitre VII de la Charte, nous enverrions un message très net au Gouvernement sud-africain.

31. C'est donc avec regret et préoccupation que je constate que nous semblons approcher de la décision de mettre aux voix les quatre projets de résolution soumis en mars dernier [S/12309 à S/12312].

32. Si j'exprime du regret, ce n'est pas parce que ces projets de résolution sont dépourvus de mérite; au contraire, ils présentent toute une gamme de possibilités d'action, et le fait qu'ils ont été déposés en mars a eu un effet utile. Le premier projet exprime simplement l'opinion du Conseil à l'égard des actes persistants de répression du Gouvernement sud-africain. Il avait sa valeur à l'époque, et il est encore plus valable à l'heure actuelle. C'est pourquoi ma délégation votera pour ce projet. Mais les trois autres projets constituent des propositions d'action sur divers fronts et, dans le cas du projet de résolution S/12310/Rev.1, une base d'action future. Comme je le disais, ces projets de résolution ont aidé à centrer la discussion et l'examen qui ont eu lieu entre les groupes d'Etats africains et occidentaux, et, en fait, avec d'autres Etats Membres, depuis mars dernier.

33. Comme les membres du Conseil le savent, les cinq membres occidentaux du Conseil ont soumis une proposition officielle à l'examen esquissant les différents éléments d'action que nous estimons pouvoir être acceptables par consensus pour tous les membres. Je pense que cette proposition a son importance car, si elle était adoptée, elle représenterait la première mesure concrète adoptée par le Conseil sur cette question en vertu du Chapitre VII de la Charte à l'égard d'un Etat Membre. Notre proposition ne cherchait pas à mettre un terme aux efforts de coopération internationale mais, au contraire, à établir un commencement de coopération. C'est avec un vif regret que nous constatons que le désir de certains d'insister sur d'autres

mesures à l'heure actuelle empêche le Conseil de faire les progrès qui sont à sa portée.

34. Dans mon intervention de mars dernier [1998e séance], j'ai souligné que des mesures internationales et la base de ces mesures ne peuvent être efficaces que si tous les Etats Membres y donnent suite, et particulièrement ceux qui ont encore des relations économiques et/ou diplomatiques avec l'Afrique du Sud. Les projets de résolution S/12310/Rev.1, S/12311/Rev.1 et S/12312/Rev.1 resteront sans effet parce qu'ils ne peuvent pas réunir actuellement le consensus international.

35. On sait fort bien que le Gouvernement canadien a pris, il y a de nombreuses années, les mesures importantes stipulées dans le projet de résolution S/12311/Rev.1, à savoir l'embargo sur les armes. En outre, dans ma déclaration de vendredi, j'ai dit que nous comptions appuyer un appel à la révision par les Etats Membres de leurs relations économiques avec l'Afrique du Sud. Mais nous estimons que la nature de ces projets de résolution orientés vers l'action exige que nous disions clairement "oui" ou "non". Etant donné que nous croyons que nos mesures ne seront couronnées de succès que si ces projets de résolution orientés vers l'action sont adoptés à l'unanimité — et ces trois projets ne pourront pas l'être —, nous serons obligés de voter contre chacun d'entre eux.

36. M. YOUNG (Etats-Unis d'Amérique) [interprétation de l'anglais] : Je m'associe aux observations du représentant du Gouvernement canadien.

37. Vendredi, les Etats-Unis, lors de consultations officielles avec plusieurs délégations africaines et autres, ont dit comment ils voteraient si les quatre projets de résolution dont le Conseil est saisi étaient mis aux voix. Je tiens à confirmer ce que nous avons dit alors : nous ne sommes pas en mesure d'appuyer trois des projets.

38. A notre avis, le Conseil de sécurité devrait se prononcer sur les mesures susceptibles de nous unir, non sur celles qui nous diviseraient. C'est avec fierté que je relève que, tout au long de l'année, le Conseil a agi de façon concertée et que nous avons essayé d'aboutir à une déclaration qui, sans qu'il y ait vote, nous liait néanmoins tel un consensus, suivi lui-même par la Conférence très marquante de Maputo², où étaient représentés tous les membres du Conseil et quelque 90 Etats Membres de l'Organisation. Nous avons poursuivi nos efforts à la Conférence de Lagos³, qui fut une manifestation plus importante encore contre la philosophie et la politique de l'*apartheid*, et je pense que nous avons pu prendre une mesure, en fait, plusieurs mesures qui jusqu'ici s'étaient avérées impossibles.

39. A mon avis, l'une des raisons qui nous ont permis d'agir ainsi est que les membres occidentaux du Conseil ont pu travailler de concert, et si maintenant on cherche à mettre aux voix ces quatre projets de résolution, c'est en

partie pour essayer de nous diviser. Je crains que ce ne soit pas une bonne tactique; du point de vue de mon gouvernement, il ne sert à rien que nous votions pour une mesure que nous serions peut-être à même d'appliquer pour voir ensuite la filiale américaine d'un autre pays faire exactement ce que nous avons interdit dans le nôtre. Sur le plan pratique, nous avons d'excellentes raisons d'œuvrer de concert, étant donné que nous avons tout intérêt à nous rapprocher de la solution des problèmes qui tourmentent l'Afrique australe.

40. J'ajouterai ceci : une des choses contre lesquelles je m'élève dans mon pays — et le même problème se pose en Afrique du Sud —, c'est que des gens écrivent pour les autres des lois qui ne s'appliquent pas à eux-mêmes. Malheureusement, parce qu'il se trouve que nous sommes coupablement mêlés à la situation en Afrique du Sud, il faut à mon avis que toute loi, directive ou résolution affectant nos actes soit rédigée et prise en considération compte tenu des lois de nos pays respectifs, car c'est dans ce cadre qu'elle devra être appliquée. Il ne me viendrait guère d'écrire des lois à propos de ce que l'OPEP [Organisation des pays exportateurs de pétrole] devrait faire eu égard à l'Afrique du Sud. Certes, il me plairait beaucoup d'écrire des lois pour l'OPEP car elles n'affecteraient nullement mon pays. Et pourtant, personne n'en a parlé. Il y a des gens qui écrivent des résolutions pour l'Occident, et ces résolutions, Dieu soit loué, ne vont pas affecter un seul pays africain.

41. Nous avons été aux prises avec ce genre de problèmes dans mon propre pays et nous avons été aux prises avec le problème des rapports de mon pays avec le Gouvernement sud-africain, et chacun en ce conseil sait, je crois, que jamais un Gouvernement américain n'a lutté aussi résolument contre la politique d'*apartheid*. Nous sommes toujours aussi fermement résolus; notre engagement ne changera en aucune façon du fait des décisions du Conseil. Nous sommes arrivés à nos conclusions eu égard à l'Afrique australe.

42. La seule question qui se pose est celle-ci : le Conseil est-il en mesure de parler avec l'unanimité qui devrait nous permettre de mettre de tels mandats en oeuvre contre des Etats Membres ou non membres ? Pouvons-nous vraiment colmater les brèches d'un embargo sur les armes ? Il me semble qu'une action de la part du Conseil est nécessaire, mais toute action susceptible de nous permettre d'aborder de façon positive le problème de l'Afrique du Sud n'aura vraisemblablement rien à gagner à des tentatives de mise aux voix de ces projets de résolution.

43. J'espère qu'après le vote — ou même avant, si le Président le juge bon — nous pourrions avoir des discussions pour essayer d'arriver à un consensus dans l'intérêt du peuple éprouvé de l'Afrique du Sud. Il est très facile à ceux qui vivent en dehors de l'Afrique du Sud et qui ne subissent pas les souffrances du peuple sud-africain de dire : nous avons assez souffert. Ici, à l'ONU, nous n'avons pas souffert, et le message que nous envoyons ne s'adresse pas aux représentants à l'ONU. Il s'adresse au peuple sud-africain, qui, lui, souffre, et pour qui un jour de souffrance de plus fait une immense différence. Je crois que nous nous montrons insensibles, voire cyniques, n'accordant pas d'at-

² Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, tenue à Maputo du 16 au 21 mai 1977.

³ Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid*, tenue à Lagos du 22 au 26 août 1977.

tention aux souffrances de la population sud-africaine, en n'envoyant pas un message unanime au Gouvernement sud-africain et à John Vorster, au lieu de traiter le problème comme nous l'avons fait aujourd'hui.

44. M. KIKHIA (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais déclarer, pour le compte rendu, que ce ne sont pas "certains" d'entre nous qui insistent sur un vote. C'est bien plutôt la décision claire, unanime et sans équivoque du Groupe africain d'insister pour qu'il y ait vote sur les quatre projets de résolution présentés par les trois membres africains du Conseil.

45. En second lieu, je voudrais répondre à l'ambassadeur Young. En tant que représentant de la Libye, pays membre de l'OPEP, je serais heureux de voter pour toute loi rédigée par l'ambassadeur Young touchant les pays de l'OPEP, surtout si elle s'applique aussi aux sociétés multinationales américaines qui ont presque le monopole du commerce du pétrole dans le monde.

46. M. BOYA (Bénin) : Je voudrais m'associer à la déclaration faite par le représentant de la Libye et affirmer que c'est le Groupe africain dans son ensemble qui demande au Conseil de se prononcer sur les quatre projets de résolution : il ne s'agit pas de quelques membres du Groupe, il s'agit du Groupe tout entier.

47. J'aimerais aussi dire quelques mots sur la déclaration du représentant du Canada, qui pense que la proposition du Groupe africain tend à empêcher le Conseil d'arriver à l'unanimité sur la question de l'Afrique du Sud. Il n'en est rien. Le Groupe africain, pour sa part, est unanime pour dire que c'est de cette façon-là qu'il faut résoudre le problème de l'Afrique du Sud.

48. Nous demandons donc au Président de bien vouloir mettre aux voix les quatre projets de résolution.

49. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai écouté très attentivement mon collègue et ami l'ambassadeur Young des Etats-Unis. Nous autres Africains comprenons fort bien les difficultés auxquelles se heurtent les cinq puissances occidentales. Nous leur demandons seulement de comprendre, à leur tour, nos difficultés. La position des trois membres africains du Conseil est la position collective, unique, de 49 Etats africains et des mouvements de libération africains, et nous sommes liés par les décisions de l'Organisation de l'unité africaine. Ce sont les représentants dûment reconnus du peuple sud-africain qui nous donnent le ton.

50. On est à la fois si près et si loin !

51. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Puisque les trois auteurs des projets de résolution ont demandé qu'ils soient mis aux voix, je suis obligé de le faire. Je propose donc que le Conseil passe immédiatement au vote.

52. Je mets d'abord aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/12309/Rev.1, présenté par le Bénin, la Jamahiriya arabe libyenne et Maurice.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité le projet de résolution est adopté⁴.

53. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je mets maintenant aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/12310/Rev.1, présenté par le Bénin, la Jamahiriya arabe libyenne et Maurice.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Bénin, Chine, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Il y a 10 voix pour et 5 voix contre.

L'une des voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, le projet de résolution n'est pas adopté.

54. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je mets maintenant aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/12311/Rev.1, présenté par le Bénin, la Jamahiriya arabe libyenne et Maurice.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Bénin, Chine, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Il y a 10 voix pour et 5 voix contre.

L'une des voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, le projet de résolution n'est pas adopté.

55. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je mets maintenant aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/12312/Rev.1, présenté par le Bénin, la Jamahiriya arabe libyenne et Maurice.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Bénin, Chine, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Il y a 10 voix pour et 5 voix contre.

L'une des voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, le projet de résolution n'est pas adopté.

56. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons de voter sur tous les projets de résolution dont nous

⁴ Voir résolution 417 (1977).

étions saisis. Je vous propose maintenant de suspendre la séance pendant une heure environ.

La séance est suspendue à 16 h 15; elle est reprise à 19 h 15.

57. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): J'ai suspendu la séance parce que je voulais chercher à sauver la situation à la suite du rejet des trois projets de résolution présentés par les membres africains du Conseil. J'ai été encouragé à chercher une fois de plus un consensus parce que j'ai décelé dans les déclarations faites ici un accord assez généralisé sur la question de l'embargo obligatoire sur les armes en tant que premier pas. J'ai donc pris l'initiative, en tant que représentant de l'Inde, de faire distribuer officieusement un nouveau projet de résolution pour examen en tant que base d'un consensus. J'ai toujours eu l'intention d'essayer de trouver un consensus, et c'est compte tenu de cet objectif que j'ai pris la peine de rédiger un projet de résolution alternatif. Je l'ai soumis aux membres du Conseil à une réunion officieuse. Les membres africains voulaient davantage de temps pour l'étudier; les membres occidentaux voulaient aussi plus de temps pour étudier le nouveau projet.

58. A la suite de ces consultations, un projet de résolution présenté par le Canada et la République fédérale d'Allemagne a été distribué dans le document S/12433, qui me paraît étrangement familier. Comme je n'avais jamais eu l'intention de présenter officiellement le projet indien, tout membre un peu plus entreprenant était libre de le faire. Le Conseil est maintenant saisi de ce nouveau projet de résolution. Certains membres ont demandé plus de temps — au moins 24 heures — pour obtenir des instructions. Je pense que c'est là une demande très raisonnable. Je n'ai donc d'autre choix que de laisser à mon successeur le soin de fixer la date de la prochaine réunion après consultations.

59. Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote sur les projets de résolution précédents.

60. **M. TROYANOVSKY** (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*]: La délégation soviétique voudrait expliquer son vote sur les projets de résolution soumis au Conseil par les pays africains.

61. Comme la délégation de l'Union soviétique l'a souligné à la réunion du Conseil du 26 octobre [2039^e séance], les décisions antérieures du Conseil en ce qui concerne le régime raciste d'Afrique du Sud et ses agissements criminels ne donneront des résultats positifs que si elles sont renforcées par d'autres décisions prévoyant l'imposition de sanctions obligatoires à ce régime.

62. D'après les derniers renseignements, Pretoria ignore complètement les réactions de la communauté mondiale à l'égard des crimes commis. Il ignore les réactions de l'Organisation des Nations Unies à l'égard des derniers événements qui se sont produits dans le pays. C'est là la conséquence directe de l'aide accordée à l'Afrique du Sud par certaines puissances occidentales, sans laquelle la politique d'*apartheid* aurait échoué à l'intérieur du pays, de même que les actes d'agression contre d'autres Etats

africains. Il ne suffit pas de condamner le régime raciste pour ses actes de répression et de terrorisme contre la population autochtone. Il est indispensable que les pays qui appuient ce régime cessent de lui fournir une aide politique, diplomatique, militaire et économique.

63. La délégation de l'Union soviétique a, dès le début, approuvé les exigences des pays africains en vue d'un embargo sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud et de l'adoption de sanctions économiques et autres, puisque l'Union soviétique est prête, non pas simplement en paroles mais en actes, à prendre les mesures les plus efficaces pour en terminer une fois pour toutes avec la politique d'*apartheid* dans toutes ses manifestations.

64. Je ne puis que regretter que le vote négatif des puissances occidentales ait empêché l'adoption des sanctions proposées dans le projet de résolution des trois pays africains. Il est évident qu'elles sont responsables du fait qu'aujourd'hui le Conseil de sécurité n'a pu prendre la décision qu'attendait l'opinion publique mondiale et qu'exige d'ailleurs la situation même qui existe en Afrique australe à la suite de la politique criminelle du régime raciste.

65. **M. VON WECHMAR** (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, ma délégation partage votre opinion sur le débat qui s'est déroulé ces derniers jours sur la question de l'Afrique du Sud. Comme vous, nous estimons que ce débat montre un large degré d'accord, sinon un consensus, à savoir que les 15 membres du Conseil sont en faveur d'une action obligatoire concernant un embargo immédiat et efficace sur les armes à l'égard de l'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII de la Charte. Le Conseil est appelé à prendre une décision. Pour faciliter cette prise de décision, le Canada et la République fédérale d'Allemagne ont soumis au Conseil un projet de résolution qui a l'appui des cinq membres occidentaux du Conseil. Les deux auteurs de ce projet espèrent qu'il sera approuvé par tous les membres du Conseil et que nous pourrions parvenir au consensus souhaité.

66. **M. BARTON** (Canada) [*interprétation de l'anglais*]: Comme l'orateur précédent l'a dit, nous avons soumis un projet qui, nous l'espérons, recueillera l'appui et la coopération de tous les membres du Conseil. Nous souhaitons qu'il soit adopté le plus rapidement possible. Nous aurions aimé que ce soit fait ce soir si cela avait été possible, mais je comprends très bien les observations que vous venez de présenter, Monsieur le Président, à savoir qu'un certain nombre de délégations ont exprimé le désir de disposer d'un certain temps pour pouvoir consulter leurs gouvernements. Je propose donc, aux termes de l'article 33 du règlement intérieur provisoire, que nous levions la séance jusqu'à demain, 15 heures.

67. **M. RAMPHUL** (Maurice) [*interprétation de l'anglais*]: Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous remercier de l'initiative que vous avez prise en tant que représentant de l'Inde pour essayer de trouver une formule. Je voudrais également vous exprimer ma sympathie, car votre projet de résolution a fait l'objet d'un détournement et a été quelque peu déformé.

68. Ma délégation — et je pense parler aussi au nom de mes deux collègues africains — aura besoin d'un certain temps pour étudier le projet qui a été distribué sous la cote S/12433. Il est très vraisemblable que les membres africains, après avoir étudié ce texte, voudront y apporter des amendements. Il nous faut donc un certain temps, et nous ne serons pas en mesure de voter aujourd'hui.

69. C'est pourquoi je propose que la date de la prochaine réunion du Conseil soit fixée par le prochain Président, le Président pour le mois de novembre, après consultations avec les membres du Conseil.

70. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi d'attirer l'attention du Conseil, en ce qui concerne la proposition précise faite par le représentant du Canada, sur l'article 33 du règlement intérieur provisoire, qui dit :

“Ont priorité, dans l'ordre où elles figurent ci-dessous, sur toutes les propositions principales et projets de résolution visant la question en discussions, les propositions tendant :

“a) A suspendre la séance;

“b) A ajourner la séance;

“c) A ajourner la séance à un jour ou à une heure déterminés.”

71. Le représentant du Canada a proposé un ajournement de la séance jusqu'à demain après-midi. A moins qu'il n'y ait un accord général sur cette proposition je la mettrai aux voix.

72. M. KIKHIA (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'anglais*] : Nous devons avoir un vote sur deux points : d'abord, le principe de l'ajournement; ensuite, la date de la prochaine séance. Comme l'a dit le représentant de Maurice, nous avons besoin, en tant que membres africains, d'entreprendre certaines consultations. Vous savez que nous avons présenté les quatre projets de résolution au nom des membres africains à la suite d'une décision unanime du Groupe africain. Nous devons donc maintenant retourner auprès du Groupe africain pour obtenir son avis, et nous n'aurons pas le temps de le faire d'ici demain après-midi.

73. Je suggère donc que nous ayons deux votes : l'un sur le principe de l'ajournement, l'autre sur la date de notre prochaine réunion.

74. J'ajoute encore qu'il est de coutume au Conseil de discuter de ces questions de procédure au cours de réunions officieuses. J'espère donc que le représentant du Canada n'insistera pas.

75. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Si je ne m'abuse, le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne et le représentant de Maurice ont tous deux proposé d'ajourner la séance, proposition qui, en vertu de l'article 33 du règlement intérieur provisoire, a priorité sur la proposition canadienne.

76. Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni pour une motion d'ordre.

77. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais simplement relever que si ces deux représentants ont pu suggérer un ajournement de la séance, c'est uniquement parce que, contrairement au règlement, ils ont pu parler sur le projet soumis par le représentant du Canada. Je ne vais pas insister sur cela, mais je pense que, selon le règlement, il faut se prononcer rapidement sur toute motion de ce genre.

78. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le règlement intérieur provisoire dit : “Il est statué sans débat sur toute proposition touchant la suspension ou le simple ajournement de la séance.”

79. On peut, je pense, interpréter la situation en disant qu'en fait il n'y a pas eu de débat sur la motion, mais plutôt une contre-proposition. Quoi qu'il en soit, j'allais dire autre chose. Je pense que nous perdons notre temps à discuter de procédure. Je crois que le représentant du Canada sera d'accord avec moi pour dire que ce qu'il faut, dans la situation actuelle et en cette heure avancée, c'est ajourner la séance en confiant au prochain Président la tâche de fixer, après consultations avec tous les membres, la date et l'heure de la prochaine séance.

80. M. YOUNG (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : En effet, il se fait tard, et nous avons attendu longtemps pour arriver au point où nous en sommes. J'aimerais simplement rappeler au Conseil, et en particulier aux membres africains du Conseil, que nous avons parlé de la possibilité d'appliquer le Chapitre VII de la Charte pour interdire la vente d'armes, de pièces détachées et de fournitures paramilitaires au Gouvernement sud-africain et que, sur le fond, rien ne nous divise. Il me semble que le Groupe africain en particulier doit être extrêmement désireux de résoudre aussi rapidement que possible les problèmes de procédure. Cela ne me préoccuperait peut-être pas autant si ce n'était la deuxième fois que la chose se produit. En mars, nous étions essentiellement d'accord sur le fond; ce n'est que sur certains détails de procédure que nous n'avons pu nous entendre. Maintenant de nouveau, en octobre, après deux semaines de discussion, il y a accord sur le fond, et il serait extrêmement regrettable à mes yeux que le Conseil ne puisse fonctionner du fait de complications relatives à la procédure de la prise de décisions. Je pense que, dans les circonstances actuelles, il faut absolument nous hâter, car un tel délai ne peut satisfaire personne autant que John Vorster.

81. M. ILLUECA (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Dans la pratique, le Conseil a toujours fixé les dates des réunions au cours de consultations officieuses, comme vient de le rappeler l'ambassadeur Kikhia de la Libye, qui précisément assumera la présidence à partir de demain.

82. Il est vrai, comme l'ont fait remarquer certains membres, que nous disposons d'éléments suffisants pour parvenir à un consensus. Par conséquent, que le Conseil ne

se laisse pas diviser pour des questions secondaires de procédure ! Je crois que nous pourrions rapidement nous mettre d'accord en suivant la pratique habituelle du Conseil. L'ambassadeur Kikhia a déjà rappelé les réunions officieuses de consultation, et, puisque c'est lui qui sera Président à partir de demain, je me permettrai de suggérer, à titre de *gentlemen's agreement*, qu'il convoque une réunion officieuse du Conseil demain afin qu'on puisse se mettre d'accord sur la date de la prochaine séance.

83. M. AKHUND (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais simplement souligner que nous avons eu une longue journée, pleine de frustrations, et que le débat stérile auquel donnent généralement lieu les questions de procédure ne fera qu'augmenter le malaise. La pratique a toujours été que le Président du Conseil procède à des consultations et fixe la date de la séance quand il y a des divergences d'opinion à ce sujet. Comme il est évident que nous ne sommes pas d'accord sur la date exacte de la prochaine réunion, je pense que mieux vaut ne plus parler de votes et de contre-votes, de propositions et de contre-propositions. De toute façon, à mon avis, ces propositions sont pratiquement retirées puisqu'elles n'ont pas été immédiatement mises aux voix et qu'une discussion a eu lieu. La proposition de mon collègue du Panama est fort sage, et je suis certain que le Président pour le mois de novembre en tiendra compte.

84. M. BARTON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Ce que j'ai dit et ce qu'ont dit mes collègues montre bien, me semble-t-il, qu'il nous paraît urgent de prendre une décision. Certes, je ne tiens nullement à provoquer à cette heure tardive une bataille de procédure, et si nous pouvons nous entendre officieusement pour décider que le Conseil aura une réunion de consultation demain afin de fixer la date de la prochaine séance officielle, je suis prêt à retirer ma proposition.

85. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Si je n'entends pas d'objections à ce que le Conseil se réunisse demain officieusement pour des consultations, je considérerai qu'il en est ainsi décidé.

86. L'orateur suivant est le représentant de la Tunisie, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

87. M. MESTIRI (Tunisie) : A la demande de plusieurs Etats africains, je suis venu tout simplement exprimer le désenchantement profond et la vive déception du Groupe des Etats africains à la suite de l'attitude totalement négative opposée par les puissances occidentales aux initiatives africaines.

88. Vous vous souviendrez qu'il y a déjà une semaine que les discussions se poursuivent, alors même que nous avons demandé l'urgence pour ce débat. Nous avons cru en effet devoir donner toutes ses chances à un dialogue constructif avec ceux que j'avais appelés, lors de ma dernière intervention, "les pays les plus indulgents à l'égard du régime d'apartheid" [2036^e séance, par. 13].

89. Nous nous sommes efforcés jusqu'à la dernière minute de trouver une formule qui permette d'éviter ce qui a été appelé la division du Conseil. Si division du Conseil il y a, le monde entier sait que la faute ne nous en incombe pas. Le monde entier sait à qui la faute incombe.

90. Nous regrettons ce qui est arrivé, mais cela ne réduira pas notre détermination de poursuivre nos efforts. Nous essaierons d'être plus positifs et plus constructifs à l'égard des auteurs du projet de résolution récent que ces auteurs ne l'ont été à notre égard. Il reste à espérer qu'ils accepteront d'améliorer leur texte pour le rendre acceptable à l'Afrique.

91. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : La liste des orateurs est épuisée. Avant de lever la séance, je voudrais remercier tous les membres du Conseil de leur esprit de coopération, de leur compréhension et de leur courtoisie. Le débat a été intéressant et, bien que nous ne soyons pas parvenus à une conclusion, je crois que nous sommes plus près qu'auparavant d'un consensus. Je souhaite meilleure chance à mon successeur.

La séance est levée à 19 h 40.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
